

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N°13 – 2017

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU DISTRICT DE NYON

Participation de CHF 190'000.- TTC du fonds régional TP affecté en faveur de mesures structurantes de promotion de la mobilité pour 2017 et 2018

Responsable : Pierre Graber

Résumé exécutif

Le présent préavis concerne la participation du fonds régional des transports publics (fonds TP affecté) au financement de mesures structurantes pour la promotion de la mobilité pour les années 2017 et 2018.

Avec le développement des mesures, ainsi que des partenariats qui y sont liés, il apparaît nécessaire de simplifier le processus de financement de la promotion de la mobilité. Tandis que les transporteurs participent régulièrement à ces actions via un fonds commun, le Conseil régional a puisé des ressources en partie sur différents préavis TP ou encore sur le budget général par l'économie, la mobilité ou encore la communication, selon les besoins.

Un préavis affecté à la promotion permettra de lisser les activités sur une période de deux années.

Total : CHF 480'000.- TTC dont CHF 190'000.- TTC à charge du fonds TP affecté

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Contexte

Dès 2011, dans le cadre du programme régional de réorganisation des transports publics (programme TP), une communication a été initiée réunissant les transporteurs de la région sous le label créé à cet effet « Nyon région l'esprit mobile ». Les premières étapes sont ainsi réalisées avec la création de l'identité visuelle, des supports tels que le plan des réseaux dans le district et une campagne sur les chantiers de 2012 jusqu'en 2014.

Dès 2014, une deuxième phase a permis de poser une stratégie de promotion globale articulée sur deux types d'actions :

- informatives : des supports qui communiquent sur l'offre en matière de mobilité dans toute la région, élaborés annuellement ou ponctuellement.
- incitatives : des mesures ayant pour objectif d'encourager des publics-cibles à utiliser les transports publics et la mobilité douce.

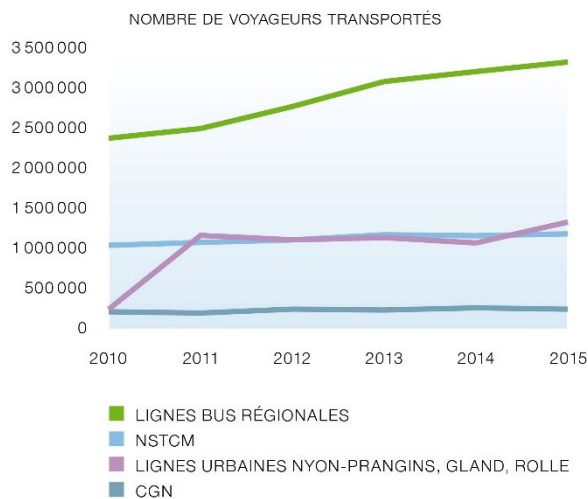
La diversité des actions menées depuis 2011 à ce jour est inventoriée en annexe. Le tandem nécessaire de l'information et de l'incitation a permis de réaliser de nombreuses mesures qui ont déjà porté des fruits¹. Chaque année, un bilan annuel est présenté aux communes partenaires du programme TP à travers les rapports TP (référence : chapitre 8 du rapport 2015, Régionyon, 2016²).

¹ http://www.regionyon.ch/_multimedias/documents/regionyon/documentation/references/mobilite/rgnybrochmobiliteoknet.pdf

² http://www.regionyon.ch/_multimedias/documents/regionyon/documentation/references/mobilite/transports_publics/rapport_tp_2015.pdf

L'intérêt de cette promotion globale repose sur la complémentarité et la diversité du portefeuille d'actions proposées périodiquement auprès des publics-cibles, principalement les pendulaires résidents dans le district et/ou actifs dans les entreprises de la place. Les actions incitatives permettent de cibler ces personnes, par le biais des entreprises, qui ont la possibilité de gérer des plans de mobilité d'entreprise et de contribuer à des plans de mobilité interentreprises. Depuis 2011, le Conseil régional accompagne les communes et les entreprises dans ces démarches, un Guichet mobile permet de dynamiser ces plans dans plusieurs sites d'activités du district. L'annexe B présente une synthèse de la mobilité des collaborateurs des entreprises situées sur le site de Terre Bonne à Eysins.

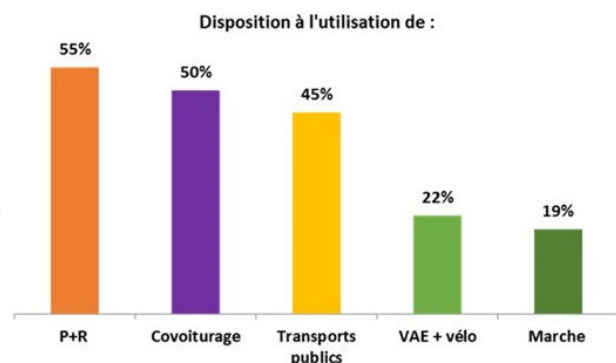
La promotion coordonnée de la mobilité participe à l'augmentation de la fréquentation des TP (ci-dessous) et sensibilise les pendulaires, premiers publics cibles du programme de réorganisation, aux solutions alternatives au tout voiture.



Source :
La mobilité autrement, Nyon région l'esprit mobile, 2016

Des pendulaires disposés à privilégier les modes de transports alternatifs à la voiture

Plus de la moitié des utilisateurs de la voiture sont favorables à une alternative en P+R ou au covoiturage. 45% sont prêts à utiliser les transports en commun et une part non négligeable (env. 20%) est disposée à pratiquer la mobilité douce (marche, vélo, et vélo électrique).

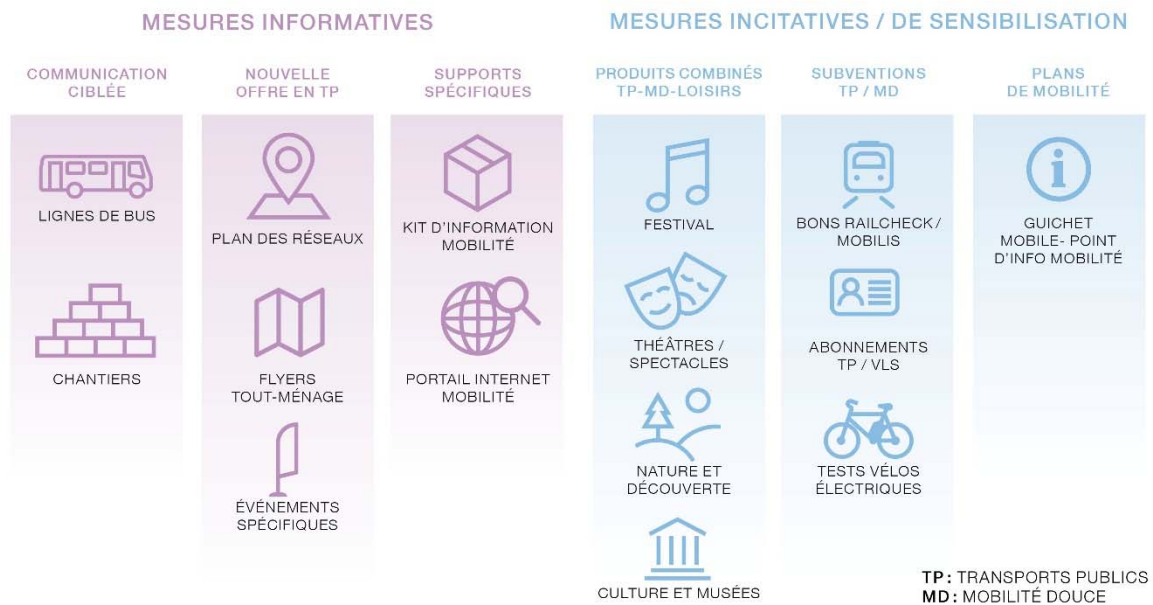


Source :
Enquête du Guichet mobile, site de Terre Bonne à Eysins, 2016

Avec le développement et le renforcement des mesures, ainsi que des partenariats qui y sont liés, il apparaît aussi la nécessité de simplifier le processus de financement de la promotion de la mobilité. Le Comité de Direction du Conseil régional a donc pris la décision de déposer le présent préavis afin de simplifier le financement des actions de promotion de la mobilité pour 2017 et 2018.

2. Des changements de comportement qui s'inscrivent dans la durée

Dans le cadre de la législature 2016-2021, une stratégie pour la politique de mobilité³ décline les principaux enjeux de cette promotion en continuité de ce qui a été fait depuis 2011. Du programme TP au réseau de vélos en libre-service, en passant par la politique cyclable régionale : l'offre de mobilité complémentaire au transport individuel motorisé va poursuivre son déploiement sur le territoire ces prochaines années. Si la fréquentation de cette offre connaît une augmentation, il est nécessaire d'assurer cette évolution dans la durée et accompagner le changement de comportement.



Source : La mobilité autrement – Régionyon, 2016

2.1. Des actions régulières et complémentaires

La plupart de ces actions sont régulières et évoluent avec l'offre. Elles visent deux principaux motifs de déplacement :

1. Les déplacements pendulaires ;
2. Les déplacements en faveur des loisirs.

En ce qui concerne les déplacements pendulaires, les sites d'activités qui concentrent au moins 1'000 emplois constituent une opportunité intéressante pour mutualiser un certain nombre d'actions en faveur des transports publics et de la mobilité douce. Les plans de mobilité des entreprises et interentreprises sont un gage de mise en œuvre de ces actions. Le point d'information mobilité, dénommé Guichet mobile, offre un espace de dialogue entre les communes, la région, le canton et les entreprises, sans oublier les prestataires de transport.

En ce qui concerne les déplacements en faveur des loisirs, les institutions culturelles (théâtres, festivals), sportives et environnementales (La Garenne, Parc naturel régional, Bois de Chênes,...) constituent autant de partenaires qui peuvent contribuer à inciter leur public à favoriser les transports publics. Par exemple des partenariats avec les théâtres de Rolle, de Gland et l'Usine à Gaz ont permis d'octroyer des réductions à des spectacles sur présentation d'un titre de transport public.

³ Cette stratégie sera consultable dans le Programme de législature 2016-2021 du Conseil régional – 30 mars 2017

2.2. Gestion de ces mesures

Certaines de ces mesures ont un coût régulier, d'autres génèrent des coûts ponctuels. Dans l'ensemble, le principe de dégager un pourcentage à la communication par préavis a pour conséquence de ne pouvoir planifier et organiser les actions dans la durée.

C'est le cas particulier du Guichet mobile qui génère des activités régulières avec les communes, les entreprises, les transporteurs et autres partenaires. Le suivi et l'accompagnement des sites d'entreprises constituent un enjeu de taille pour plusieurs communes, qu'elles ne peuvent assumer isolément. Le Conseil régional, avec les communes d'Eysins et de Nyon, ont proposé d'attribuer la coordination du Guichet à l'association Pro-Jet. Une convention lie aujourd'hui Pro-Jet et le Conseil régional en faveur du Guichet mobile. Hébergé par Pro-jet, un répondant mobilité répond aux questions des entreprises (courriel, téléphone), anime des événements (sur les sites d'activités), participe à l'évaluation du report modal avec l'appui d'experts, entre autres.

Les résultats sont aujourd'hui positifs avec la progression de l'usage des transports publics et des modes doux, mais il est pertinent d'optimiser la part du financement régional de la promotion.

3. Coûts et financements

Coût annuel des actions (chf)	2017	2018
Mesures informatives	30'000	30'000
Mesures incitatives :		
Produits combinés	45'000	45'000
Guichet mobile	140'000	190'000
Total	215'000	265'000

Clé de financement annuel des actions (chf)	2017	2018
Part privée :		
- PMIE : entreprises	25'000	40'000
- institutions	15'000	20'000
- transporteurs	45'000	45'000
Part publique :		
- Confédération (Suisse énergie)	5'000	5'000
- Canton	10'000	20'000
- Région	95'000	95'000
- Communes	20'000	40'000

Pour deux années, la part régionale est estimée à CHF 190'000.- TTC pour couvrir les actions courantes d'information et d'incitation avec le déploiement du Guichet mobile sur plusieurs sites.

L'actuelle convention de partenariat en faveur d'une promotion globale de la mobilité doit être revue au niveau des contributions financières. Ce partenariat lie les CFF, Car Postal, TPN et NStCM, ainsi que PubliBike. L'actuelle convention de partenariat avec Pro-Jet sera également revue.

En ce qui concerne le Guichet mobile, les Services cantonaux de prévoyance et d'aides sociales (SPAS) et de la promotion économique et du commerce (SPECo) ont participé financièrement aux études. La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) est saisie de ce dossier, qui sert d'exemple sur le territoire vaudois.

4. État de l'engagement financier du programme de réorganisation des transports publics

Rappel: détermination des 51 communes partenaires pour le fonds TP affecté:

13'911'560.00

	Coût total (CHF)	Participation des tiers (VD,...)**	Communes territoriales	Engagement TP Régionyon
Préavis 67-2011	317'700	85'800	141'900	90'000
Préavis 68-2011	282'000	0	187'000	95'000
Préavis 7-2011	810'000	0	285'000	525'000
Préavis 16-2012	13'355'233	6'536'619	3'048'614	3'770'000
Préavis 21-2012*	4'177'000	3'052'000	0	1'125'000
Préavis 22-2012	436'555	0	383'920	52'635
Décisions du CODIR hors préavis 2012	23'010	0	0	23'010
Préavis 30-2013	660'000	0	0	660'000
Préavis 35-2014	9'072'520	0	6'913'020	2'159'500
Préavis 37-2014*	441'200	88'200	0	353'000
Décisions du CODIR hors préavis 2014	93'150	21'350	27'600	44'200
Préavis 47-2015	4'224'922	2'952'806	777'616	494'500
Préavis 52-2015* y.c. amendement	1'311'800	106'000	214'000	991'800
Préavis 60-2015	1'287'225	500'000	472'025	315'200
Décisions du CODIR hors préavis 2015	83'523	15'000	41'000	27'523
Préavis 66-2016*	781'660	162'244	553'416	66'000
Préavis 67-2016	120'300	0	30'300	90'000
Préavis 08-2016	235'000	0	163'000	72'000
Décisions du CODIR hors préavis 2016	4'200	0	2'800	1'400
Préavis 10-2017	529'000	0	359'500	169'500
Préavis 13-2017	480'000	230'000	60'000	190'000
Cumul engagements	38'725'998	13'750'019	13'660'711	11'315'268
%	100%	36%	35%	29%

Nous constatons qu'à ce stade d'avancement, le fonds régional a été sollicité pour environ 81.3% de son enveloppe totale (y.c. le présent préavis). L'annexe C synthétise l'ensemble de ces préavis.

Les engagements du fonds TP se répartissent de la manière suivante :

- Etudes : CHF 975'538.- TTC (dont 90'000.- pour les mesures d'accompagnement) soit 8.6% ;
- Réalisation d'aménagement : CHF 6'953'930.- TTC soit 61.4% ;
- Expérimentations de courses supplémentaires : CHF 3'195'800.- TTC soit 28.1%.
- Communication : CHF 190'000.- TTC soit 1.7%

Cet état des lieux des engagements du fonds TP affecté ne représente pas l'état des dépenses réelles, qui s'élèvent à CHF 7.3 millions soit environ 52% du fonds TP, au 31 décembre 2016, pour lesquelles des informations sont fournies dans les comptes du Conseil régional.

5. Conclusion

La réalisation des mesures d'aménagement du programme TP se poursuit et traduit une nouvelle fois l'aspect partenarial de la démarche et la volonté de tous de prioriser les transports publics par la promotion de l'offre.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

- vu le préavis du comité de direction N°13-2017 relatif à une demande de crédit de CHF 190'000.- TTC en faveur des mesures structurantes pour la promotion de la mobilité pour 2017 et 2018
- ouï le rapport de la commission ad'hoc,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide de valider le préavis du comité de direction N°13-2017 relatif à une demande de crédit de CHF 190'000.- TTC en faveur des mesures structurantes pour la promotion de la mobilité pour 2017 et 2018
- d'imputer le montant total de CHF 190'000.- TTC sur le compte du fonds TP affecté.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 26 janvier 2017, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Gérald Cretegny

Patrick Freudiger

Annexes : A – Récapitulatif des actions menées depuis 2011 et diffusées dès 2012

B – Planche de résultats de l'enquête mobilité sur le site du Business Park de Terre-Bonne à Eysins

C – Généalogie des préavis du fonds régional transports publics

Les annexes sont sur le serveur : http://www.regionyon.ch/serveurs_fichiers/serveur_codir/

Mot de passe : ase4524